



N°	FINC. 4
----	---------

**DIRECTION  
DE LA SÉANCE**

---

---

## **A M E N D E M E N T**

présenté par  
MM. PATIENT et ROHFRITSCH

---

### ARTICLE 44 SEXIES

Alinéa unique, première phrase,

Remplacer le mot :

trois

Par le mot :

six

### OBJET

L'objet de cet amendement est de repousser de trois mois la date limite de dépôt du rapport demandé au Gouvernement sur les crédits budgétaires dédiés à l'aide au fret au sein de la mission « outre-mer ».

En effet, pour qu'un rapport soit utile il faut qu'il soit suffisamment complet et instruit dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, le délai de trois mois proposé paraît court et il est proposé de le porter à six mois.